

2022 > 2025

# LE SIGEIF SE MOBILISE POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE



Financé par



Le Sigeif et l'Ademe Île-de-France ont signé mi-février 2022, **le premier contrat chaleur renouvelable d'Île-de-France (CCR)**. Ce contrat permet au Sigeif d'accompagner les acteurs du territoire et de mobiliser des subventions via le dispositif « Fonds Chaleur ».

### OBJECTIF

Accompagner **jusqu'à février 2025** les porteurs de projets du territoire du Sigeif dans le développement de la chaleur renouvelable.

## LE SIGEIF VOTRE INTERLOCUTEUR UNIQUE

Lors d'une rénovation, d'une construction ou d'un simple changement de chaudière, si vous souhaitez chauffer un bâtiment grâce aux énergies renouvelables, le Sigeif :

- Vous accompagne techniquement et financièrement à chaque phase du projet.
- Vous conseille en apportant une expertise gratuite et indépendante pour faciliter la concrétisation de vos projets.

### OBJECTIFS FIXÉS PAR CE CONTRAT



**2,5 millions d'euros d'aides** du « Fonds Chaleur » délégués par l'Ademe au Sigeif.



**Une vingtaine** d'installations à réaliser.



**4 GWh EnR** de production, soit 400 équivalents-logements.

### Quelles sont les filières éligibles ?

- La récupération de chaleur fatale (data center, eaux usées ...).
- La production de chaleur et de froid à partir de pompes à chaleur géothermiques.
- La production d'eau chaude sanitaire grâce au solaire thermique.
- La production de chaleur à partir de la biomasse.

### Qui est éligible ?

L'ensemble des acteurs publics du territoire du Sigeif. Sont aussi concernés les acteurs **privés** : les bailleurs sociaux, les établissements de santé, les entreprises industrielles et commerciales, les copropriétés...

### Quels financements ?

Un financement **en phase d'étude et en phase de travaux** :

- **Jusqu'à 70 %** du montant de l'étude de faisabilité (sont également concernés les forages d'essai et les tests de réponse thermique pour la géothermie).
- **Des aides forfaitaires** pour les travaux en fonction des filières et des MWh produits.

## LA CHALEUR RENEUVELABLE, UNE FILIÈRE MULTI-BÉNÉFICES



- La chaleur pèse pour environ 50 % de la consommation d'énergie de notre pays et seulement 20 % sont issus de la chaleur renouvelable.
- Le bois, le solaire et la géothermie sont des ressources locales et renouvelables qui peuvent se substituer aux énergies fossiles utilisées habituellement (gaz, fioul...).
- Les potentiels importants de l'Île-de-France laissent envisager une forte augmentation de la part renouvelable de la chaleur. Les bénéfices économiques et environnementaux avérés de ces énergies améliorent l'attractivité du territoire et contribuent à une meilleure maîtrise de la facture énergétique.

## PASSEZ AUX ÉNERGIES RENEUVELABLES EN SUIVANT LA DÉMARCHÉ **ENR CHOIX DE L'ADEME\***



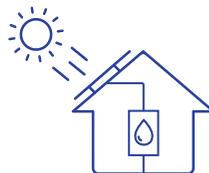
### LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

Elle valorise la chaleur perdue issue de différents process (industriels ou non) et acheminée, en interne pour les besoins en chaleur du site ou en externe via un réseau de chaleur.



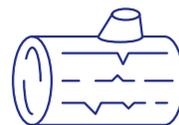
### LA GÉOTHERMIE DE SURFACE

Utilise la chaleur du sous-sol, elle permet de chauffer ou de rafraîchir des locaux.



### LE SOLAIRE THERMIQUE

Des capteurs solaires sont utilisés pour produire de l'eau chaude sanitaire.



### LA BIOMASSE

Le plus souvent sous forme de granulés bois ou de plaquettes forestières, utilisés dans une chaudière automatique pour produire de la chaleur.

\* Retrouvez la démarche sur [www.enrchoix.idf.ademe.fr/](http://www.enrchoix.idf.ademe.fr/)

## QUELQUES PROJETS

Chauffage par géothermie sur sondes pour une école et un centre administratif	Installation solaire thermique pour la production d'eau chaude sur une cuisine centrale	Chaudière au bois pour un gymnase
<b>PUISSANCE DE LA PAC</b>	<b>SURFACE CAPTEURS</b>	<b>PUISSANCE CHAUDIÈRE</b>
80 kW	55 m <sup>2</sup>	66 kW
<b>TAUX DE COUVERTURE ENR DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE DU BÂTIMENT</b>	<b>TAUX DE COUVERTURE PRÉVISIONNEL DES CONSOMMATIONS ECS</b>	<b>TAUX DE COUVERTURE ENR DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE DU BÂTIMENT</b>
95 %	50 %	80 %
<b>INVESTISSEMENT</b>		
440 000 €	41 600 €	58 700 €
<b>FINANCEMENT FONDS CHALEUR VIA LE CCR</b>		
200 000 € <i>(soit 45 % de l'investissement)</i>	26 000 € <i>(soit 60 % de l'investissement)</i>	32 220 € <i>(soit 55 % de l'investissement)</i>

## FAÏTES-NOUS CONNAÎTRE VOS PROJETS

Pour bénéficier d'un accompagnement :

**Valentine Goetschy**

*Cheffe de projet chaleur renouvelable*

[valentine.goetschy@sigeif.fr](mailto:valentine.goetschy@sigeif.fr)

01 70 69 01 20 - 06 29 17 09 43

## LE SIGEIF, PREMIER ACTEUR PUBLIC DE L'ÉNERGIE EN ÎLE-DE-FRANCE

Acteur de la transition énergétique, le Sigeif met en oeuvre des politiques diversifiées au service de ses 189 collectivités adhérentes (5,6 millions d'habitants) : de l'organisation de la distribution d'énergie à l'achat groupé de gaz, en passant par la production locale d'énergies renouvelables, le développement des mobilités propres sur le territoire francilien et le conseil en matière d'efficacité énergétique.



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau  
75008 Paris  
Téléphone + (0)1 44 13 92 44

[www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)

